



Projet architectural
de l'équipement communautaire
de proximité

Actualités



► ENVIRONNEMENT
Royat devient commune
« zéro phyto »



► FESTIVAL DE PYROMÉLODIE
25 juin, de 11h à minuit :
concerts, danse aérienne,
feux d'artifice en musique



► CASINO DE ROYAT
Négociation d'un programme
d'investissements
financés par le Casino

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE DE PROXIMITÉ : UN PROJET PORTEUR DE DYNAMIQUE POUR ROYAT



Perspective extérieure depuis le parvis.

Un équipement dédié aux activités culturelles

Le projet a été mené en concertation avec la plupart des associations royadères qui ont pu exprimer leurs besoins. Ce nouvel équipement hébergera les activités de l'École de Musique, Théâtre et Danse. Une salle de spectacles d'une jauge de 300 personnes permettra d'accueillir des manifestations de qualité.

Emplacement

Le site choisi est celui du Breuil (ancien skate-parc).

Planning de réalisation du projet

- ▶ Juin 2015 : finalisation du programme du projet
- ▶ Août 2015 : étude géotechnique à l'emplacement du futur bâtiment.
- ▶ Septembre 2015 : appel à candidatures pour choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre (cabinet d'architectes, bureau d'études...)

- ▶ Avril 2016 : choix de l'architecte
- ▶ Septembre 2016 : validation du projet définitif
- ▶ Deuxième semestre 2016 : dépôt du permis de construire et lancement d'un appel d'offres afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux.
- ▶ 1^{er} semestre 2017 : consultation auprès des Royadères pour le futur nom de cet équipement
- ▶ 1^{er} semestre 2017 : début des travaux de construction
- ▶ 1^{er} semestre 2019 : ouverture de l'équipement

Financement du projet

Coût total → 5 000 000 € TTC

Subvention de Clermont Communauté : 1 800 000 € TTC

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 640 000 € TTC

Ville de Royat : 2 560 000 € TTC



Vue sur le grand paysage depuis la salle de danse.

Consultation pour le futur nom de l'équipement

La Ville de Royat lancera une consultation en ligne sur le nom de cet équipement auprès des Royadères. Tous les habitants de la commune pourront donner leur avis sur des noms et même en proposer un. Les résultats de cette consultation seront diffusés à la population et discutés en Conseil municipal. Le nom du futur équipement sera entériné par le Conseil municipal.

